

Charte / Nouvelle édition de la charte nationale d'intervention précoce

Charte de l'intervention précoce

Charte d'Olten, élaborée en 2011, actualisée en 2016, 2 pages pdf



La démarche d'intervention précoce vise à promouvoir un environnement favorable à la santé et à renforcer les compétences éducatives de tous les membres de la communauté pour mieux accompagner les personnes en situation de vulnérabilité.

Alors que l'ancienne version mettait la focale sur les jeunes, cette nouvelle édition élargit le public potentiel à toutes les personnes vulnérables.

Cette charte établit le droit à la différence et à l'autodétermination. Elle précise la prise en compte nécessaire du contexte de vie de la personne concernée, l'importance de la qualité de la relation. Le texte déclare aussi la nécessité d'un mandat politique et institutionnel clair ainsi que de ressources en matière de financement, de temps et de personnel. Son dernier article stipule : « L'intervention précoce a pour ambition de reconnaître et de dénoncer des conditions sociales et structurelles défavorables, ainsi que de s'engager pour un environnement favorable à la santé. »

La charte nationale est soutenue par les organisations, conférences et commissions suivantes : Avenir Social, Fachverband Sucht, Groupement romand d'études aux addictions GREA, Infodrog, Radix, Santé Suisse, Société Suisse de Médecine de l'Addiction (SSAM), Ticino Addiction, Association suisse des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS), Conférence des délégués cantonaux aux problèmes des addictions (CDCA), Conférence des délégués des villes aux problèmes de dépendance (CDVD), Office fédéral de la santé publique (OFSP).

[La Charte](#) en format pdf